



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
19 mars 2026

Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Quatre-vingtième session  
Point 178 de l'ordre du jour

Suivi de l'application du Nouveau Programme pour les villes  
et renforcement du Programme des Nations Unies pour  
les établissements humains (ONU-Habitat)

Conseil économique et social  
session de 2026

31 juillet 2025-22 juillet 2026  
Point 18 g) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'économie et  
à l'environnement : établissements humains

## Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 3 de la résolution 2017/24 du Conseil économique et social et du paragraphe 5 de la résolution 71/235 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les quatre ans sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Conformément au paragraphe 175 du Nouveau Programme pour les villes, le rapport présente une évaluation à mi-parcours des progrès réalisés et des défis rencontrés depuis 2016 et définit des mesures supplémentaires pour accélérer la mise en œuvre au cours de la décennie qui prendra fin en 2036.

En 2016, le Nouveau Programme pour les villes a reconnu le pouvoir de transformation d'une urbanisation bien planifiée et bien gérée, y compris pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres objectifs mondiaux. Depuis lors, toutefois, les efforts de mise en œuvre n'ont pas suivi le rythme de l'ampleur et de la complexité croissantes des défis liés au logement et à l'urbanisme. Si le nombre de pays ayant adopté des politiques urbaines et de logement et intégré les principes du Nouveau Programme pour les villes a augmenté, il subsiste des lacunes dans leur application et la crise mondiale du logement s'est aggravée. Le développement des infrastructures et des services de base s'est accéléré dans de nombreux contextes, mais d'importantes lacunes perdurent et les progrès sont répartis de manière très inégale, en particulier dans les établissements informels et les taudis. Les villes, les autorités locales et régionales et les réseaux connexes jouent un rôle de plus en plus prépondérant dans la formulation de solutions mais se heurtent à des contraintes de financement et de moyens. La majeure partie de la population mondiale vivant dans des zones urbaines, les enjeux de la prochaine décennie de mise en œuvre ne sauraient être plus pressants. Un logement convenable et un développement urbain durable continuent d'être les piliers essentiels d'un monde durable.

## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 3 de la résolution 2017/24 du Conseil économique et social et conformément à la résolution 71/235 de l'Assemblée générale. Conformément au paragraphe 175 de la résolution 71/256 de l'Assemblée générale, le rapport présente des informations sur les progrès réalisés et les défis rencontrés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes depuis 2016 et définit les priorités pour la décennie qui prendra fin en 2036.

2. Le Nouveau Programme pour les villes appuie la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des dimensions urbaines de ses objectifs de développement durable, notamment l'objectif 11 relatif aux villes et aux communautés durables, ainsi que de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Pacte mondial sur les réfugiés, entre autres, par la traduction des engagements mondiaux en mesures concrètes sur le terrain. Il contribue également à faire progresser le Pacte pour l'avenir, y compris le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures, et favorise une mise en œuvre intégrée au regard des six transitions associées aux objectifs de développement durable.

3. Depuis 2016, l'application du Nouveau Programme pour les villes s'est déroulée dans un contexte marqué par de profonds changements démographiques, spatiaux et géopolitiques. Les zones urbaines abritent aujourd'hui 58 % de la population mondiale et les zones bâties s'étendent plus rapidement que la population ne croît<sup>1</sup>. La crise climatique s'est aggravée et touche les villes du monde entier, tandis que les conflits armés ont atteint leur niveau le plus élevé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale<sup>2</sup> et que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a révélé des inégalités structurelles et spatiales. Ces tendances ont coïncidé avec un resserrement des conditions budgétaires, une volatilité économique mondiale accrue et des changements dans le financement international du développement. Parallèlement, l'évolution rapide des technologies, notamment les progrès en matière d'intelligence artificielle, a fait naître à la fois de nouvelles opportunités et de nouveaux risques.

4. Le présent rapport fait fond sur les rapports d'activité nationaux soumis dans le cadre des cycles d'établissement des rapports de 2022 et 2026, ainsi que sur les contributions des parties prenantes pertinentes. S'agissant du cycle d'établissement des rapports de 2026, 69 rapports d'activité nationaux sont attendus, contre 40 en 2022. Plus de 1 300 participant(e)s issu(e)s de 115 pays, dont 51 % de femmes, ont suivi une série de formations mondiales consacrées au Nouveau Programme pour les villes. Au sein du système des Nations Unies, 22 entités ont contribué au moyen de dialogues et d'enquêtes, que sont venues compléter de larges consultations des parties prenantes et qui ont donné lieu à la collecte de 120 réponses aux enquêtes et à la participation de 144 personnes aux ateliers d'écriture.

## II. Progrès concernant les engagements porteurs de changement en faveur d'un développement urbain durable (2016-2026)

### A. Le développement urbain durable au service de l'inclusion sociale et de l'élimination de la pauvreté

5. Malgré les progrès réalisés dans certains contextes en matière d'accès aux services de base, de sentiment de sécurité et de sécurité des droits fonciers, les avancées vers l'inclusion sociale et l'élimination de la pauvreté dans les zones urbaines ont été lentes, inégales et insuffisantes. Cela s'est traduit par une aggravation de la crise mondiale du

<sup>1</sup> Nations Unies, *World Urbanization Prospects 2025: Summary of Results* (Perspectives de l'urbanisation mondiale 2025 : résumé des résultats) (publication des Nations Unies, 2025).

<sup>2</sup> Nations Unies, « Note d'orientation n° 9 de Notre Programme commun : Un Nouvel Agenda pour la paix », juillet 2023.

logement, la persistance d'inégalités territoriales et des menaces sur les droits et les besoins des personnes en situation de vulnérabilité.

6. La pauvreté a continué de reculer à l'échelle mondiale, bien qu'à un rythme plus lent que lors des décennies précédentes. La pandémie de COVID-19 a contribué à ce ralentissement, l'extrême pauvreté ayant légèrement augmenté en 2020 pour la première fois depuis plus de 20 ans<sup>3</sup>. Si la pauvreté reste plus répandue dans les zones rurales, l'urbanisation rapide des pays à faible revenu, qui ne s'accompagne pas d'une augmentation correspondante de la productivité et de l'accès à un travail décent ou aux services, fait que la pauvreté s'étend également aux zones urbaines<sup>4</sup>. Si les inégalités au sein d'un même pays ont globalement diminué à l'échelle mondiale, la part de la population mondiale vivant dans des pays où les inégalités sont élevées reste pratiquement inchangée<sup>5</sup> et, dans certaines régions, les inégalités au sein des villes et entre celles-ci s'aggravent<sup>6</sup>.

7. Le logement continue d'être un facteur déterminant de la pauvreté et des inégalités, près de 3 milliards de personnes dans le monde souffrant de conditions de logement inadéquates. En Afrique, l'urbanisation rapide continue d'aggraver la pénurie de logements et de provoquer l'expansion des établissements informels, tandis qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, une urbanisation élevée va de pair avec la persistance des établissements informels et des inégalités, les progrès réalisés par le passé en matière d'amélioration des taudis ayant largement marqué le pas depuis 2016. En Asie et dans le Pacifique, les pressions liées à l'accessibilité financière des logements sont façonnées par la croissance des mégapoles et des villes secondaires et les risques climatiques, tandis que l'Europe et l'Amérique du Nord rencontrent de sévères difficultés dans le domaine de l'accessibilité financière et du sans-abrisme. Dans les pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), les conditions de logement sont fortement influencées par les conflits, les déplacements de population et le stress hydrique. L'accessibilité financière du logement s'est détériorée au cours de la dernière décennie, les prix réels de l'immobilier ayant augmenté de plus d'un tiers dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>7</sup> et, à l'échelle mondiale, les ménages consacrant en moyenne au moins 30 % de leurs revenus au logement<sup>8</sup>.

8. Les taudis et les établissements informels sont toujours un défi majeur dans les régions à faible revenu. Depuis 2016, le nombre de personnes qui vivent dans des taudis ou des établissements informels a augmenté de plus de 120 millions, le total ayant dépassé 1,1 milliard en 2022<sup>9</sup>. Si la proportion de citoyen(ne)s vivant dans des taudis a diminué ou s'est stabilisée dans plusieurs régions, leur nombre absolu continue d'augmenter. Malgré ces tendances, des pays tels que la Colombie, l'Indonésie, la Mongolie et le Maroc ont réussi à réduire durablement la prévalence des taudis au moyen d'engagements à long terme en faveur d'une amélioration *in situ* à grande échelle et d'investissements dans le caractère abordable du logement et les infrastructures urbaines.

9. Bien que le nombre de procédures d'expulsion ait diminué dans de nombreux pays, en partie sous l'effet de moratoires temporaires, d'une protection sociale renforcée et d'une meilleure protection des locataires, plus de 2,5 millions de ménages dans les pays à revenu élevé sont toujours menacés d'expulsion chaque année<sup>10</sup>. S'agissant des

<sup>3</sup> Banque mondiale, Poverty and Inequality Platform (Plateforme Pauvreté et Inégalités), disponible à l'adresse suivante : [pip.worldbank.org](http://pip.worldbank.org) (consultée le 27 mars 2026).

<sup>4</sup> ONU-Habitat, Rapport mondial des villes 2022 : Envisager l'avenir des villes (Nairobi, 2022).

<sup>5</sup> Groupe de la Banque mondiale, Rapport sur la pauvreté, la prospérité et la planète 2024 : Les pistes d'action pour sortir de la polycrise (Washington, 2024).

<sup>6</sup> OCDE, *Divided Cities: Understanding Intra-urban Inequalities* (Villes divisées : comprendre les inégalités intra-urbaines) (2018).

<sup>7</sup> OCDE, Affordable Housing Database (base de données sur le caractère abordable du logement), disponible à l'adresse suivante : <http://oe.cd/ahd> (consultée le 27 mars 2026).

<sup>8</sup> Nations Unies, Rapport sur les objectifs de développement durable 2025 (New York, 2025).

<sup>9</sup> ONU-Habitat, *World Cities Report 2024: Cities and Climate Action* (Rapport mondial des villes 2024 : villes et action climatique) (Nairobi, 2024).

<sup>10</sup> OCDE, « Indicator HC3.3. Evictions » (Indicateur HC3.3. Expulsions) Affordable Housing Database (base de données sur le caractère abordable du logement), disponible à l'adresse suivante : <http://oe.cd/ahd> (consultée le 30 mars 2026).

établissements informels, le nombre estimé de personnes touchées par les démolitions et les expulsions est passé d'un pic de 4,6 millions en 2010 à environ 2 millions en 2023<sup>11</sup>. Pourtant, le nombre d'expulsions reste élevé et les tendances varient considérablement d'une région à l'autre. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les expulsions dans les établissements informels ont diminué de façon constante depuis 2012, parallèlement à la généralisation des mesures d'indemnisation et de régularisation appliquées dans des pays tels que l'Équateur, le Honduras, le Panama et la République bolivarienne du Venezuela<sup>12</sup>. En Afrique, ces expulsions restent monnaie courante et sont souvent menées sans mesures de relogement convenable ni de réinvestissement.

10. L'accès aux services de base a continué de s'étendre, bien que de manière inégale. Plus de 95 % des habitants des zones urbaines ont désormais accès à l'électricité et à des sources d'eau potable améliorées<sup>13</sup>. Les accès à l'assainissement et à la cuisson propre, bien qu'à la traîne, ont connu une expansion plus rapide au cours de la dernière décennie, grâce à des programmes d'assainissement urbain à grande échelle et à des systèmes d'assainissement sur site durables dans des pays tels que le Sénégal, ainsi qu'à la transition vers des modes de cuisson propres dans des pays tels que le Malawi et le Pérou<sup>14</sup>. L'accès à Internet a connu un essor plus rapide que tout autre service de base, son utilisation en milieu urbain dépassant désormais 80 % à l'échelle mondiale<sup>15</sup>. Pourtant, de nombreuses communautés à faible revenu sont encore privées d'une infrastructure numérique abordable et de haute qualité.

11. Plus de 60 % de la population urbaine mondiale est aujourd'hui desservie par des transports publics, mais de fortes disparités régionales persistent. L'accès aux transports publics reste limité à seulement 37 % dans les pays les moins avancés et à 34 % en Afrique subsaharienne, contre plus de 80 % dans les régions à revenu élevé, malgré des progrès considérables dans le développement des réseaux de bus à haut niveau de service, de la mobilité non motorisée et des réseaux ferroviaires dans des pays tels que le Mexique, la République démocratique populaire lao et la République-Unie de Tanzanie.

12. L'espace public a retrouvé une importance particulière en tant que vecteur d'inclusion, de résilience, de sécurité et de cohésion sociale, un rôle renforcé par les enseignements tirés des mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19. Pourtant, l'accès à de tels espaces est encore limité et inégal, moins d'un quart des villes interrogées consacrant plus de 20 % de leur surface bâtie aux espaces publics et seuls 45 % des citoyen(ne)s vivant à moins de 400 mètres d'un espace public ouvert<sup>16</sup>.

13. Les progrès en matière de sécurité urbaine ont été inégaux. Si les taux mondiaux d'homicides ont légèrement diminué depuis 2016, la violence fondée sur le genre, y compris les féminicides, a augmenté pour atteindre un pic en 2022<sup>17</sup>. Le sentiment de sécurité s'est amélioré à l'échelle mondiale depuis 2016, bien que les femmes soient environ 10 % moins susceptibles que les hommes de déclarer se sentir en sécurité lorsqu'elles se promènent seules la nuit<sup>18</sup>. Les expériences menées dans des pays tels que l'Espagne montrent qu'il est possible de réduire la violence fondée sur le genre lorsque

<sup>11</sup> ONU-Habitat, données internes sur les expulsions des établissements informels (2025).

<sup>12</sup> Matthijs van Oostrum, « A regional assessment of two decades of informal settlement displacement, 2003–2022 » (Évaluation régionale de deux décennies de déplacements dans le contexte des établissements informels, 2003-2022), *Habitat International*, vol. 162 (2025), art. 103434.

<sup>13</sup> Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, « Access to electricity, urban (% of urban population) » (Accès à l'électricité en milieu urbain (en pourcentage de la population urbaine) », consultable à l'adresse suivante : <https://data.worldbank.org/indicator/EG.ELC.ACCS.UR.ZS> (consultée le 30 mars 2026).

<sup>14</sup> Organisation mondiale de la Santé, base de données sur les combustibles et les technologies de cuisson, accessible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/data/gho/data/themes/air-pollution/cooking-fuel-and-technology-database-by-fuel-category> (consultée le 30 mars 2026).

<sup>15</sup> Union internationale des télécommunications, *Measuring Digital Development: Facts and Figures 2025* (Mesurer le développement numérique : faits et chiffres pour 2025) (Genève, 2025).

<sup>16</sup> ONU-Habitat, *Rescuing SDG 11 for a Resilient Urban Planet* (Sauvegarder l'objectif 11 pour une planète urbaine résiliente) (Nairobi, 2023).

<sup>17</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et ONU-Femmes, *Femicide in 2024* (Les féminicides en 2024) (Vienne, 2025).

<sup>18</sup> Gallup, *The Global Safety Report: A Safer World in Unsafe Times?* (Rapport mondial sur la sécurité : un monde plus sûr à une époque dangereuse?) (2025).

les efforts en matière de prévention, de services d'aide aux victimes et d'aménagement urbain tenant compte des questions de genre sont menés de manière concomitante, conformément à la déclaration politique issue de la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue à New York du 10 au 21 mars 2025.

14. La discrimination continue de poser problème, les taux signalés dans les zones urbaines étant près de deux fois plus élevés que dans les zones rurales<sup>19</sup>. Les personnes en situation de handicap sont davantage victimes de discrimination en raison des obstacles qu'elles rencontrent dans le cadre bâti, les transports et les services. Les femmes et les filles continuent de se heurter à des espaces publics peu sûrs et à des obstacles en matière de logement et d'accès à la propriété foncière. Les enfants sont exposés de manière disproportionnée à des conditions de logement précaires, à la pollution et à des lacunes en matière de services, tandis que les personnes âgées font face à des situations d'exclusion liées à un manque de logements adaptés à leurs besoins, à des services de mobilité inadaptés et à l'insuffisance des services sociaux. Les peuples autochtones et les communautés locales subissent des pressions croissantes sur leurs terres, leurs moyens de subsistance et leurs pratiques culturelles dans le contexte de l'expansion urbaine.

15. Les migrations, les déplacements forcés et les conflits s'articulent étroitement avec la pauvreté urbaine et la précarité du logement. Le nombre de personnes déplacées de force a plus que doublé au cours de la dernière décennie, atteignant 123 millions en 2024, dont 74 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de conflits, de persécutions et de violations des droits humains. La situation est particulièrement grave en Afrique subsaharienne, où se trouve la majeure partie des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays<sup>20</sup>. Les risques liés au climat ont entraîné près de 46 millions de déplacements internes rien qu'en 2024<sup>21</sup>. Plus de 40 % des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays s'installent désormais dans des zones urbaines, souvent dans des établissements informels ou des quartiers mal desservis, au sein desquels les capacités locales limitées peuvent accroître les risques en matière de protection et exacerber les tensions sociales. Des pays tels que la Jordanie et la Türkiye ont commencé à aller au-delà des interventions humanitaires temporaires par l'intégration des personnes déplacées dans les systèmes nationaux et municipaux de logement, de services et de protection sociale, tandis que les efforts de reconstruction urbaine et de rétablissement des services dans les zones touchées par des conflits, telles qu'en Iraq, en République arabe syrienne, au Yémen et dans l'État de Palestine, restent essentiels pour permettre un retour volontaire, sûr et digne de ces personnes.

## **B. Prospérité et perspectives durables pour tou(te)s en milieu urbain**

16. Les villes sont le moteur de l'économie mondiale : elles génèrent plus de 80 % du produit intérieur brut mondial et constituent des pôles d'emploi et d'innovation. Toutefois, les marchés du travail urbains sont de plus en plus marqués par les inégalités. Les salaires stagnent, le secteur de l'emploi formel ne parvient pas à absorber un grand nombre de travailleur(se)s, qui se tournent alors vers des emplois informels faiblement rémunérés, tandis que les personnes déplacées, les femmes et les jeunes se heurtent à de sérieux obstacles à l'emploi, ce qui se traduit par des taux de chômage élevés dans de nombreux pays.

17. Les marchés du travail urbains se sont légèrement améliorés depuis 2016, malgré le revers causé par la pandémie de COVID-19, mais les progrès restent inégaux<sup>22</sup>. La croissance des salaires réels ne s'est pas encore remise des pertes liées à la pandémie et de nombreuses villes sont touchées par une hausse des coûts du logement, des transports et des services, ainsi que par une polarisation croissante du marché du travail. Les inégalités spatiales au sein des villes et entre celles-ci continuent de former une entrave majeure à la productivité et à l'inclusion, les longs trajets entre le domicile et le travail

<sup>19</sup> Nations Unies, *Rapport sur les objectifs de développement durable 2025*.

<sup>20</sup> HCR, *Global Trends Report 2024* (Rapport de 2024 sur les tendances mondiales) (Genève, 2025).

<sup>21</sup> Observatoire des situations de déplacement interne, *Global Report on Internal Displacement 2025* (Rapport mondial de 2025 sur le déplacement interne) (Genève, 2025).

<sup>22</sup> ILOSTAT, données sur le chômage et la population active par zone urbaine et rurale, consultables à l'adresse suivante : <https://ilostat ilo org data/> (consultée le 30 mars 2026).

et l'accès limité aux transports publics réduisant la participation au marché du travail. L'emploi informel reste très répandu et représente environ 57 % des emplois non agricoles à l'échelle mondiale<sup>23</sup>, malgré les progrès réalisés dans des pays tels que le Ghana et la Thaïlande en matière d'amélioration de la protection juridique, de la couverture sociale et de la qualité de l'emploi pour les travailleur(se)s du secteur informel.

18. Le chômage des jeunes reste, à l'échelle mondiale, plus de trois fois supérieur à celui des adultes, tandis que la part des jeunes dans la population active n'a cessé de baisser<sup>24</sup>. Si les écarts entre les genres en matière de chômage se sont réduits dans certaines régions, les jeunes femmes sont encore bien plus susceptibles que les jeunes hommes d'être sans emploi, sans diplôme et sans formation, et la part des femmes dans la population active reste à la traîne. Des progrès sont possibles lorsque les réformes relatives au marché du travail et à l'égalité des genres et la création de services de garde d'enfants et d'emplois en milieu urbain sont poussées de concert, comme en témoignent les avancées substantielles obtenues récemment au Japon et les progrès de longue date observés en Suède. Des exemples tirés de pays tels que l'Ouganda montrent également les avantages qu'il y a à élargir l'accès des filles à l'enseignement secondaire, à favoriser la participation des femmes aux secteurs industriels urbains et à renforcer la protection sociale et l'appui aux entreprises dirigées par des femmes.

19. Les marchés du travail varient d'une région à l'autre. En Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, le niveau élevé d'informalité freine l'inclusion et la productivité, même lorsque les villes sont le moteur de la croissance nationale. En Asie et dans le Pacifique, le dynamisme reste concentré dans les principales zones métropolitaines, tandis que les villes secondaires peinent à suivre le rythme. Dans les pays membres de la CESA, l'emploi et la reprise économique dépendent de la stabilité et de la diversification, tandis que l'Europe et l'Amérique du Nord font face au vieillissement de la population, à la transition des compétences et à l'écart qui se creuse entre les grandes agglomérations et les villes plus petites.

20. Les pays adoptent des politiques industrielles numériques et écologiques pour favoriser de nouveaux secteurs, souvent implantés dans des pôles d'innovation métropolitains et des zones industrielles. Les États Membres font également état de nouveaux investissements dans les infrastructures numériques, les parcs industriels et les partenariats entre universités et entreprises, à l'appui des petites et moyennes entreprises. Dans des pays tels que le Liban et le Nigeria, les secteurs de la création et du tourisme ont favorisé la revitalisation urbaine et l'emploi par la mise en valeur du patrimoine et la création de quartiers culturels et de pôles de créativité. Toutefois, à moins d'être reliées au reste de l'économie au moyen d'investissements dans les compétences et les infrastructures, les retombées positives de ces initiatives ont tendance à rester très localisées. Les gains de productivité liés à l'urbanisation ne dépendent pas seulement des secteurs moteurs de la croissance, mais aussi de la capacité des villes à coordonner l'utilisation des terres, les infrastructures et les systèmes du marché du travail afin d'établir des liens et d'élargir les perspectives économiques.

### C. Développement urbain écologiquement viable et résilient

21. L'interconnexion entre urbanisation et durabilité environnementale revêt une importance croissante. Les villes jouent un rôle central dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de la biodiversité et la réduction de la pollution. Pourtant, faute de planification et d'investissements suffisants, elles contribuent à la dégradation de l'environnement et exposent les populations à des risques climatiques croissants.

22. L'exposition aux changements climatiques et les capacités de mise en œuvre varient selon les régions. De nombreuses villes en Afrique, dans certaines régions d'Asie et du Pacifique et dans des petites îles et zones côtières d'Amérique latine et des Caraïbes font face à des risques climatiques et des risques de catastrophe croissants, auxquels

<sup>23</sup> Organisation internationale du Travail, *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Update* (Les femmes et les hommes dans l'économie informelle : mise à jour statistique) (Genève, 2023).

<sup>24</sup> Organisation internationale du Travail, *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2025* (Genève, 2025).

s'ajoutent des lacunes en matière d'infrastructures ; c'est pourquoi, pour atteindre l'objectif de résilience, il est essentiel que la gestion de l'aménagement du territoire, la modernisation des infrastructures et les services de base soient menés en tenant compte des risques. La région de la CESAO est quant à elle de plus en plus touchée par des épisodes de chaleur extrême et de stress hydrique, tandis que l'Europe et l'Amérique du Nord promeuvent des mesures d'atténuation par l'intermédiaire de la rénovation des bâtiments et d'une mobilité propre, bien que des contraintes subsistent en matière d'équité et d'accessibilité financière dans le cadre de cette transition.

23. Les villes sont responsables de plus de 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre liées à l'énergie, ce qui les rend incontournables pour atténuer les changements climatiques<sup>25</sup>. Il est encourageant de constater que l'action climatique en milieu urbain s'est considérablement développée, plus de 13 800 villes et administrations locales, qui représentent 1,2 milliard de personnes, participant à la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie<sup>26</sup>. Une analyse récente montre que la prise de mesures par les municipalités pourrait permettre de réduire les émissions de dioxyde de carbone de près de 4,5 gigatonnes par an d'ici 2050, au moyen d'investissements dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la construction écologique et la mobilité durable.

24. Les priorités urbaines s'inscrivent de plus en plus dans les politiques climatiques nationales. La part des contributions déterminées au niveau national qui comportent une dimension urbaine bien développée est passée de 49 % pour les contributions soumises en 2021 à 81 % en 2025, ce qui témoigne d'une prise de conscience croissante du rôle des villes et de l'action climatique à plusieurs niveaux<sup>27</sup>. La même tendance s'est manifestée dans le cadre des travaux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment lors de la trentième session de sa Conférence des Parties, qui s'est tenue à Belém (Brésil) du 10 au 21 novembre 2025, durant laquelle la quatrième réunion ministérielle sur l'urbanisation et les changements climatiques a souligné l'importance de faire concorder les engagements climatiques avec les politiques du logement, l'aménagement du territoire et le renforcement des financements infranationaux destinés à la mise en œuvre au niveau local.

25. Le secteur du logement, qui est l'un des principaux responsables de l'utilisation des terres et des émissions de gaz à effet de serre, mérite une attention particulière. Si les émissions mondiales du secteur de la construction ont ralenti pendant la pandémie de COVID-19, elles ont rebondi peu après, augmentant de 5 % au cours de la décennie, et sont bien loin de respecter la réduction de 28 % nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris<sup>28</sup>. En réponse, des pays comme la Tchéquie ont mis en place des programmes de planification urbaine intégrée et de rénovation de bâtiments à grande échelle conformes aux cadres réglementaires de l'Union européenne.

26. Les transports continuent d'être une source majeure d'émissions et de pollution en milieu urbain, représentant environ un cinquième des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>. Bien que les émissions par habitant liées aux transports aient légèrement diminué dans les pays à revenu élevé au cours des deux dernières décennies, cette baisse a été contrebalancée par l'augmentation des émissions liées aux transports dans les économies émergentes, ce qui a limité les progrès à l'échelle mondiale<sup>29</sup>. Néanmoins, des exemples

<sup>25</sup> Agence internationale de l'énergie, *Empowering Urban Energy Transitions* (Favoriser la transition énergétique en milieu urbain) (Paris, 2024).

<sup>26</sup> Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie, « *The Urban Advantage: Cities Global Climate Action — The 2025 Global Covenant of Mayors Impact Report* » (L'avantage urbain : l'action climatique des villes à l'échelle mondiale — Rapport d'impact de 2025 de la Convention mondiale des maires) (2025).

<sup>27</sup> ONU-Habitat, « *Urban Content in NDC 3.0: A Global Snapshot for COP30* » (Contenu urbain de la version 3.0 des contributions déterminées au niveau national : aperçu mondial en prévision de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques) (Nairobi, 2025).

<sup>28</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement et Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction, *Global Status Report for Buildings and Construction 2024/2025* (Rapport mondial de situation sur les bâtiments et la construction 2024/2025) (2025).

<sup>29</sup> Climate Watch, données historiques sur les émissions dans le secteur des transports, accessibles à l'adresse suivante : <https://www.climatewatchdata.org/ghg-emissions> (consultée le 30 mars 2026).

au Costa Rica et en France ont montré que des investissements soutenus dans les infrastructures cyclables et piétonnes, les zones à faibles émissions et un urbanisme axé sur la proximité pouvaient réduire l'utilisation de la voiture, améliorer la qualité de l'air et freiner la croissance des émissions liées aux transports.

27. La pollution de l'air constitue encore un défi crucial en matière de santé publique et d'équité dans les zones urbaines, en particulier en Asie centrale et en Asie du Sud, ainsi qu'en Afrique subsaharienne, où les concentrations de particules fines n'ont cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie, principalement en raison des transports, de l'industrie, de la production d'électricité et de l'incinération des déchets. La pollution de l'air intérieur causée par des fourneaux inefficaces reste une préoccupation majeure pour 2,1 milliards de citoyen(ne)s, malgré une augmentation de près de 10 % de l'accès à des combustibles et à des technologies de cuisson propres<sup>30</sup>. Parallèlement, certaines régions d'Asie de l'Est et du Sud-Est, ainsi que d'Europe, ont amélioré la qualité de leur air au moyen de normes plus strictes, de la modernisation des transports publics, du renforcement des mesures de surveillance et d'une obligation pour les pouvoirs publics de rendre des comptes.

28. Selon les estimations, la production de déchets solides municipaux aurait augmenté de 30 à 50 % au cours des deux dernières décennies, pour atteindre environ 2,3 milliards de tonnes en 2020<sup>31</sup>. À l'échelle mondiale, seuls 61 % de ces déchets ont été acheminés vers des installations contrôlées, et seulement 15 % en Afrique subsaharienne, ce qui signifie qu'environ 900 millions de tonnes n'y ont pas été collectées et ont été déversées ou brûlées à l'air libre. En réponse à cela, un nombre croissant de pays, tels que le Kenya, ont adopté des lois et des politiques en matière d'économie circulaire, afin de mettre en place une responsabilité élargie du producteur ou de renforcer celle existante, de développer le recyclage et de réduire les déchets plastiques.

29. Par ailleurs, les catastrophes engendrées par les changements climatiques sont une menace pour l'accès à un logement convenable. Les établissements informels et les taudis sont particulièrement vulnérables, car ils sont souvent situés sur des terrains à risque, tels que des plaines inondables, des versants escarpés sujets à des glissements de terrain ou des zones côtières de faible élévation. L'exposition aux risques urbains augmente rapidement, plus de 80 % des villes ayant connu un réchauffement d'au moins 0,5 °C au cours des deux dernières décennies et l'exposition aux inondations progressant plus vite dans les villes que dans les zones rurales<sup>32</sup>.

30. La chaleur urbaine constitue un risque public de plus en plus grave, les zones urbaines enregistrant souvent des températures supérieures de plusieurs degrés à celles des zones rurales environnantes. Entre 2000 et 2019, on estime que l'exposition à la chaleur a causé environ 500 000 décès par an dans le monde<sup>33</sup>. Le Secrétaire général a lancé un Appel à l'action face aux chaleurs extrêmes, dans lequel il a exhorté les parties prenantes à protéger les groupes vulnérables et des travailleur(se)s, ainsi qu'à renforcer la gestion des risques liés à la chaleur<sup>34</sup>.

31. Malgré l'aggravation des risques climatiques en milieu urbain, les mesures d'adaptation restent largement sous-financées, la majeure partie des fonds consacrés à l'action climatique continuant d'être affectée à des mesures d'atténuation. Pour combler le déficit de financement de l'adaptation, il faudra mettre en place des approches favorables aux pauvres et pilotées au niveau local, afin de renforcer la résilience des

<sup>30</sup> Organisation mondiale de la Santé, Portail de données sur la pollution de l'air, accessible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/data/gho/data/themes/air-pollution> (consultée le 30 mars 2026).

<sup>31</sup> ONU-Habitat, *Rescuing SDG 11 for a Resilient Urban Planet* (Sauvegarder l'objectif 11 pour une planète urbaine résiliente) (Nairobi, 2023) ; Banque mondiale, *What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050* (Quel gâchis, version 2.0 : aperçu mondial de la gestion des déchets solides à l'approche de 2050) (Washington, D.C., 2018).

<sup>32</sup> ONU-Habitat, *World Cities Report 2024: Cities and Climate Action* (Rapport mondial des villes 2024 : villes et action climatique).

<sup>33</sup> Banque mondiale, ONU-Habitat et Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Handbook on Urban Heat Management in the Global South* (Manuel sur la gestion de la chaleur urbaine dans les pays du Sud) (Washington, 2025).

<sup>34</sup> Nations Unies, *Appel à l'action du Secrétaire général face aux chaleurs extrêmes* (2024).

communautés et de garantir un accès équitable au financement pour les administrations locales.

32. La réduction des risques de catastrophe est plus que jamais essentielle, alors que s'intensifient les risques liés au climat. Le nombre de stratégies nationales de réduction des risques et des catastrophes a plus que doublé au cours de la dernière décennie, tandis que des stratégies similaires mises en place au niveau local couvrent désormais 72 % des communes des pays ayant fourni des données<sup>35</sup>. Les expériences menées dans différents pays, notamment les activités de préparation aux ouragans à Cuba, de reconstruction après un tremblement de terre et de planification des établissements qui tiennent compte des risques au Népal, ainsi que de gestion des typhons et des inondations aux Philippines, montrent l'intérêt d'intégrer la réduction des risques dans l'urbanisme. Ces efforts ont été appuyés par des initiatives telles que « Making Cities Resilient 2030 » (Rendre les villes résilientes à l'horizon 2030), qui compte désormais près de 2 000 villes participantes<sup>36</sup>.

33. La biodiversité, les espaces verts et les solutions fondées sur la nature en milieu urbain jouent un rôle essentiel en faveur de la résilience et du bien-être. Cependant, la superficie des espaces verts urbains par habitant est passée de 67 m<sup>2</sup> à seulement 30 m<sup>2</sup> au cours des trois dernières décennies, les baisses les plus marquées ayant été enregistrées en Afrique subsaharienne, ainsi qu'en Asie du Sud et du Sud-Est<sup>37</sup>. En réponse, des pays tels qu'Oman ont mis en place des initiatives de verdissement urbain et de plantation d'arbres, tandis que des petits États insulaires en développement vulnérables aux changements climatiques, tels que les Fidji, ont associé la création de zones tampons vertes et bleues à des mesures d'adaptation côtière, des infrastructures résilientes et, lorsque cela s'est avéré nécessaire, des programmes de réinstallation planifiée en dehors des zones à haut risque. À grande échelle, l'approche chinoise dite des « villes-éponges » montre la manière dont des solutions fondées sur la nature peuvent être intégrées à l'urbanisme pour gérer les risques d'inondation et renforcer la résilience aux changements climatiques, tandis qu'en Eswatini, une planification verte fondée sur des indicateurs a permis de traduire les objectifs de résilience en décisions d'investissement locales.

### III. Mise en œuvre effective

#### A. Mise en place d'une structure de gouvernance et d'un cadre d'appui

34. Au cours de la dernière décennie, les approches à plusieurs niveaux en matière de gouvernance urbaine ont été de plus en plus privilégiées par rapport aux modalités sectorielles fragmentées, conformément au paragraphe 29 du Nouveau Programme pour les villes. De nombreux pays, tels que la Finlande, font état de progrès en matière de décentralisation de la gouvernance, ainsi que d'une clarification des mécanismes de reddition de comptes et des cadres de performance entre les autorités nationales et locales, tandis que d'autres, tels que le Mali, mettent en avant leurs efforts visant à renforcer les institutions municipales et à garantir la continuité de la prestation des services au niveau des villes. Les autorités locales et régionales ont entre-temps vu leurs responsabilités s'étendre à des domaines tels que l'aménagement du territoire, la prestation de services et la lutte contre les changements climatiques<sup>38</sup>.

<sup>35</sup> Division des statistiques de l'Organisation des Nations Unies, base de données des indicateurs des objectifs de développement durable, indicateurs 13.1.2 et 13.1.3, accessible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/> (consultée le 30 mars 2026).

<sup>36</sup> Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, « Making Cities Resilient 2030 (MCR2030) » (Rendre les villes résilientes à l'horizon 2030), villes participantes, disponible à l'adresse suivante : <https://mcr2030.undrr.org/> (consultée le 30 mars 2026).

<sup>37</sup> ONU-Habitat, *World Cities Report 2024: Cities and Climate Action* (Rapport mondial des villes 2024 : villes et action climatique).

<sup>38</sup> OCDE, *Réussir la décentralisation : Manuel à l'intention des décideurs* (Paris, 2019) ; OCDE, *A Territorial Approach to Climate Action and Resilience: Policy Highlights* (Une approche territoriale de l'action climatique et de la résilience : grandes lignes pour l'élaboration des politiques) (Paris, 2023) ; Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, *Multi-level Government and SDG Localization in Africa* (Gouvernance à plusieurs niveaux et territorialisation des objectifs de développement durable en Afrique) (2025).

35. L'élargissement des responsabilités attribuées à la gouvernance locale ne s'est toutefois pas accompagné de l'autonomie budgétaire correspondante. Dans l'Engagement de Séville a été réaffirmée l'importance de renforcer les finances infranationales lorsque cela s'avère nécessaire, y compris par l'amélioration des capacités des autorités locales et régionales en ce qui concerne les techniques, les technologies et les ressources humaines. Pourtant, la décentralisation budgétaire dans les pays de l'OCDE stagne largement, les autorités locales restant fortement tributaires des transferts intergouvernementaux et ne disposant que de recettes propres limitées<sup>39</sup>. Néanmoins, les expériences menées en Allemagne, au Cameroun et en Ukraine montrent la façon dont des réformes juridiques, des transferts intergouvernementaux prévisibles et le renforcement des capacités locales peuvent renforcer la cohérence entre les priorités à l'échelle nationale et l'exécution à l'échelle locale.

36. Les politiques urbaines nationales sont désormais largement reconnues comme un instrument essentiel de la gouvernance urbaine. En 2024, environ 160 pays avaient adopté ou étaient en train d'élaborer des cadres d'élaboration des politiques urbaines, ou les avaient intégrés dans leurs stratégies nationales de développement, une attention croissante étant accordée à la résilience aux changements climatiques, aux inégalités régionales et à la transformation économique. Depuis 2014, ONU-Habitat, l'Alliance des villes et l'OCDE ont aidé plus de 68 autorités nationales et infranationales à élaborer des politiques urbaines<sup>40</sup>.

37. De plus en plus, la gouvernance urbaine au-delà des frontières municipales s'exerce par l'intermédiaire d'autorités métropolitaines, d'une coopération entre municipalités et de mécanismes de coordination régionale. Des exemples en Égypte et en Afrique du Sud mettent en évidence le rôle des autorités métropolitaines statutaires dans la coordination de la planification et de la prestation de services entre les municipalités, tandis que les cadres de coopération transfrontières montrent la manière dont des accords institutionnels formalisés peuvent renforcer la coordination des fonctions urbaines communes à différentes juridictions.

38. Les mécanismes de gouvernance participative, y compris la planification et la budgétisation participatives, sont de plus en plus reconnus comme essentiels à une prise de décisions urbaines efficace, responsable et inclusive, des progrès notables ayant été enregistrés dans des pays tels que la République dominicaine, la Tunisie et le Zimbabwe. Cependant, seules 19 % des villes interrogées en 2024 ont fait état d'une forte participation de la société civile à la planification urbaine et 64 % ont indiqué une participation faible, très limitée ou nulle.

39. Aux niveaux régional, national et local, les forums urbains et les comités nationaux sur l'habitat sont devenus des mécanismes de plus en plus importants pour garantir que la diversité des points de vue soit prise en compte dans l'élaboration et l'application des politiques urbaines. Depuis 2018, plus de 30 pays ont convoqué des forums urbains nationaux en tant que plateformes récurrentes et institutionnalisées pour établir un lien entre les autorités nationales et locales, les partenaires de développement, la société civile et le milieu universitaire. Les résultats d'une enquête menée en 2025 par ONU-Habitat auprès de 120 parties prenantes montrent que, bien que ces plateformes soient appréciées, leur influence perçue dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes reste limitée, ce qui indique qu'il est possible d'en améliorer la qualité et l'inclusivité.

40. Les cadres et plateformes régionaux contribuent en outre à traduire le Nouveau Programme pour les villes en mesures adaptées au contexte et à renforcer la cohérence entre les différents niveaux d'administration. Parmi les exemples marquants, on peut citer le Harmonized Implementation Framework for the New Urban Agenda (Cadre de mise en œuvre harmonisée du Nouveau Programme pour les villes) en Afrique et le Forum urbain africain, le Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, la stratégie de logement et de développement urbain durable à l'horizon 2030 pour les pays arabes,

---

<sup>39</sup> OCDE, Base de données de l'OCDE sur la décentralisation budgétaire, disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/en/data/datasets/oecd-fiscal-decentralisation-database.html> (consultée le 30 mars 2026).

<sup>40</sup> ONU-Habitat et OCDE, *Global State of National Urban Policy 2024* (État des lieux mondial des politiques urbaines nationales en 2024) (Nairobi, 2024).

l'Urban Agenda for the European Union (Programme urbain pour l'Union européenne) et le Territorial Agenda 2030 (Programme territorial à l'horizon 2030), ainsi que le plan d'action régional pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en Amérique latine et dans les Caraïbes et le Forum des ministres et des haut(e)s responsables d'Amérique latine et des Caraïbes chargé(e)s du logement et du développement urbain.

## **B. Planification et gestion du développement spatial urbain**

41. Depuis 2016, l'utilisation des terres continue de dépasser la croissance démographique, bien qu'à un rythme plus lent que lors des décennies précédentes<sup>41</sup>, ce qui entraîne un étalement urbain caractérisé par des coûts d'infrastructure et de prestation de services plus élevés, ainsi qu'une augmentation des émissions et des pressions sur les terres et les écosystèmes périurbains. En revanche, la plupart des villes d'Afrique subsaharienne ont vu leur densité augmenter, ce qui peut être le signe d'une utilisation plus efficace des terres, ou, lorsque les infrastructures sont insuffisantes, d'une aggravation des problèmes de surpeuplement et d'informalité.

42. Une urbanisation bien gérée et bien planifiée peut tirer parti de la croissance urbaine pour favoriser un développement inclusif, résilient et à faibles émissions de carbone. L'intérêt pour des quartiers compacts, connectés et axés sur la proximité s'est accru ces dernières années, en particulier depuis la pandémie de COVID-19, mais leur réalisation reste inégale et souvent insuffisante pour façonner la forme urbaine à grande échelle. Si certaines villes ont étendu leurs espaces verts et leurs espaces publics de qualité, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour remédier à la diminution de la part moyenne mondiale des espaces verts urbains et pour favoriser un développement axé sur les transports.

43. Les réformes en matière de zonage et les projets à usage mixte se sont imposés comme les facteurs essentiels d'un développement urbain plus compact et plus inclusif. Cependant, des règlements de zonage obsolètes, des moyens limités pour faire respecter la réglementation et un manque de coordination entre les politiques en matière de logement, de transports et d'aménagement du territoire nuisent à l'accessibilité financière et à l'inclusion. Les expériences menées dans des pays tels que le Lesotho et la Slovaquie montrent la manière dont des réformes progressives en matière de planification, l'augmentation de l'offre de terrains viabilisés et un développement plus compact et à usage mixte peuvent contribuer à gérer la croissance urbaine et à limiter les coûts à long terme de l'étalement urbain.

44. La régénération urbaine s'est également imposée comme un outil qui permet de lutter contre les inégalités spatiales et de redynamiser les zones urbaines. Des pays tels que Malte et la Roumanie ont fait progresser la régénération par zone, mettant ainsi en lumière la façon dont la réhabilitation de friches et des stratégies compactes et économes en terrain peuvent être adaptées à divers contextes urbains.

45. Malgré une adoption généralisée de politiques urbaines nationales, la concrétisation des engagements de politique générale en mesures pour coordonner l'aménagement du territoire, investir dans les infrastructures et obtenir des résultats en matière d'utilisation durable des terres reste difficile. Des écarts subsistent entre les politiques urbaines nationales, les plans nationaux de développement et les instruments de planification municipaux, tandis que les contraintes en matière de capacités locales, la fragmentation des mandats institutionnels et la faiblesse des cadres de suivi continuent de constituer des obstacles majeurs.

## **C. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes**

46. Le manque de financement suffisant et prévisible reste l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Alors que les besoins d'investissement dans le logement, les infrastructures et les services de base ne cessent de croître, les contraintes budgétaires se sont intensifiées dans de nombreux contextes,

<sup>41</sup> Nations Unies, *World Urbanization Prospects 2025: Summary of Results* (Perspectives de l'urbanisation mondiale 2025 : résumé des résultats).

ce qui entrave les approches de financement favorables aux pauvres qui accordent la priorité à l'accessibilité financière, à l'inclusion et à l'accès pour les populations à faible revenu. La pandémie de COVID-19, suivie par des pressions inflationnistes, la hausse du coût du service de la dette et la baisse des recettes, a exercé une pression supplémentaire sur les services sociaux et les infrastructures.

47. Les sources de financement fondées sur le foncier, telles que l'imposition des terres et des biens fonciers, les redevances d'aménagement et les prélèvements sur la plus-value, jouent un rôle crucial car elles permettent d'accroître les ressources générées au niveau local et de financer les services, les infrastructures et le logement. En Arabie saoudite, les réformes du régime fiscal applicable aux terrains inoccupés et aux biens immobiliers vacants lient les impositions à la valeur estimée des biens, ce qui montre la façon dont des pratiques plus rigoureuses en matière d'enregistrement des terres et d'évaluation foncière peuvent sous-tendre un financement efficace fondé sur le foncier, tandis que les réformes menées au Burkina Faso et en Somalie soulignent la manière dont le renforcement de l'enregistrement et de la gestion des terres et des biens immobiliers jette les bases institutionnelles nécessaires à la mise en place de solutions de financement fondé sur le foncier.

48. Les pays diversifient également le financement du logement pour s'éloigner d'une fourniture directe par les pouvoirs publics, en associant réformes réglementaires et incitations financières axées sur les résultats, ainsi qu'au moyen de cadres qui permettent de mobiliser des investissements publics et privés. Au Bahreïn, le programme sur les droits d'aménagement des terrains publics met en lumière la manière dont des programmes nationaux de logements peuvent tirer parti des terrains publics et des financements des promoteurs privés pour accélérer la construction de logements et progresser en direction des objectifs d'accessibilité financière, tandis que l'Algérie met en avant la diversification du financement du logement à l'appui de constructions à grande échelle dans un contexte de raréfaction des ressources publiques.

49. Bien que les investissements urbains liés au climat aient connu une expansion rapide au cours de la dernière décennie, sous l'impulsion des banques multilatérales de développement, des bailleurs bilatéraux, des fonds pour le climat et des financements privés mobilisés, les villes des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ne reçoivent toujours qu'une part modeste du financement mondial de l'action climatique<sup>42</sup>. L'accès à ce financement passe souvent par les gouvernements et le financement lui-même est encore fragmenté entre les objectifs d'atténuation, d'adaptation et de développement, ce qui souligne la nécessité d'un financement plus intégré qui aligne les mesures climatiques, urbaines et locales.

50. Les villes continuent de rencontrer des obstacles importants pour accéder à un financement durable, notamment de faibles capacités d'élaboration de projets, un risque perçu comme élevé et une solvabilité limitée, ce qui restreint leur accès aux capitaux à long terme. Il reste essentiel de renforcer la mobilisation des recettes locales, y compris par l'amélioration de l'administration fiscale, la numérisation et le respect des obligations fiscales, ainsi que par l'application de réformes progressives pour accroître les recettes propres.

## **D. Renforcement des capacités pour promouvoir une urbanisation durable**

51. Dans un contexte de restrictions budgétaires et d'exigences croissantes en matière de mise en œuvre, le renforcement des capacités s'impose à nouveau comme un levier essentiel pour faire progresser l'urbanisation durable. Dans toutes les régions, les États Membres indiquent que les freins aux progrès procèdent davantage des limites des capacités institutionnelles que de l'absence de cadres politiques. Les contraintes en matière de compétences, plutôt que l'absence de volonté politique, continuent de constituer des obstacles majeurs à l'efficacité de la planification urbaine, de la prestation de services et de la préparation aux investissements<sup>43</sup>. C'est dans les villes secondaires et

<sup>42</sup> Climate Policy Initiative, *Global Landscape of Climate Finance 2025* (Panorama mondial du financement de l'action climatique en 2025) (2025).

<sup>43</sup> ONU-Habitat et OCDE, *Global State of National Urban Policy 2024* (État des lieux mondial des politiques urbaines nationales en 2024).

intermédiaires que ces lacunes se font le plus sentir, car elles concentrent une grande partie de la croissance urbaine actuelle.

52. Les lacunes en matière de capacités relatives aux données continuent d'entraver la prise de décisions fondée sur des données probantes. Si la communication des données sur certains indicateurs urbains a été renforcée, notamment en ce qui concerne l'évaluation du sans-abrisme dans plusieurs pays, d'importantes lacunes subsistent quant à la disponibilité de données urbaines ventilées, actualisées et comparables. Les récentes réductions de l'aide internationale au développement consacrée aux enquêtes auprès des ménages et aux systèmes de données géospatiales font peser des risques supplémentaires. Pour combler ces lacunes, des investissements soutenus et des coalitions mondiales plus solides seront nécessaires.

53. Les partenariats et l'innovation numérique jouent un rôle de plus en plus important dans le renforcement des capacités. Les partenariats multipartites, tels que la Coalition mondiale pour les données urbaines créée par ONU-Habitat, favorisent l'échange des données, l'apprentissage par les pairs et la diffusion des bonnes pratiques, tandis que les progrès réalisés dans les domaines des technologies géospatiales, de la télédétection et de l'intelligence artificielle ouvrent de nouvelles perspectives pour améliorer la collecte et l'analyse des données urbaines à moindre coût.

## **E. Utilisation des technologies numériques à l'appui du développement urbain durable**

54. Les technologies numériques occupent une place de plus en plus centrale dans la planification, la gestion et la gouvernance des villes, ainsi que dans l'accès des habitants aux services, à l'éducation et aux perspectives économiques. De nombreuses administrations ont développé l'offre de services numériques, les outils de télétravail et la gestion fondée sur les données, en particulier depuis la pandémie de COVID-19. Les villes ont également recours de manière accrue à des plateformes de données géospatiales et climatiques à l'appui de la cartographie des risques, des systèmes d'alerte précoce et de la planification de la résilience.

55. Au cours de la dernière décennie, l'un des principaux défis a consisté à veiller à ce que la transformation numérique soit inclusive et fondée sur les droits, plutôt que dictée par les technologies. Les fractures numériques persistantes, tant au sein des pays qu'entre eux, continuent d'exclure certaines personnes de l'accès aux services numériques, tandis que de nombreuses autorités locales font face à des contraintes liées aux cadres juridiques, aux infrastructures numériques, aux compétences, au financement et aux capacités de traitement des données, ainsi qu'à la difficulté de mobiliser efficacement la population.

56. En réponse à cela, les approches de villes intelligentes axées sur l'être humain ont gagné en popularité, car elles mettent l'accent sur le rôle des technologies en faveur de l'inclusion, de la durabilité et de la prospérité partagée. De telles approches donnent la priorité à un accès équitable, à une conception participative et à l'utilisation de garanties pour gérer les risques, y compris en matière de respect de la vie privée, de protection des données, de cybersécurité et d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle, conformément aux principes et aux engagements énoncés dans le Pacte numérique mondial. Les expériences menées au Botswana, au Koweït, en Malaisie et en République de Corée montrent la façon dont l'administration numérique et les cadres nationaux pour des villes intelligentes peuvent favoriser une transformation numérique plus inclusive et axée sur l'être humain.

## **IV. Le logement convenable, catalyseur pour la prochaine décennie de transformation urbaine**

57. Le respect, la protection et la réalisation du droit à un logement convenable sont essentiels pour accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Le logement est un catalyseur des objectifs de développement durable et favorise les progrès, notamment en matière de résilience, de climat, de santé, d'économie et d'équité. Malgré son importance systémique et multidimensionnelle, la fonction sociale des terres et du logement est souvent négligée, le logement étant fréquemment considéré comme une

marchandise ou un actif financier plutôt que comme un bien public indispensable à la réduction de la pauvreté, à la résilience et au développement durable.

58. Plus des deux tiers des pays ont désormais adopté des politiques nationales du logement, l'accessibilité financière étant la question qui y est la plus fréquemment abordée. Les questions du logement et du sans-abrisme occupent une place de plus en plus importante dans les débats électoraux de nombreux pays, en particulier en Europe et en Amérique du Nord, ce qui a conduit à la création de ministères dédiés au logement et à la mise en place de nouveaux dispositifs institutionnels. Cette priorité renouvelée se reflète également dans le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029, par lequel les États Membres ont chargé l'organisation de donner la priorité à l'accès à un logement convenable, à la terre et aux services de base, y compris par la transformation des établissements informels.

59. Les mesures de transformation appliquées dans les taudis et les établissements informels sont particulièrement susceptibles d'accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Une amélioration intégrée à grande échelle peut permettre des avancées simultanées en matière de sécurité foncière, d'accès aux services, de résilience face aux changements climatiques, de santé publique, de sécurité et de moyens de subsistance, tout en réduisant les inégalités spatiales et en empêchant que l'informalité ne se répande. Lorsqu'elles s'inscrivent dans une démarche de planification inclusive, de participation des communautés et d'investissements progressifs, de telles interventions peuvent générer des effets multiplicateurs qui dépassent le cadre du logement et renforcer ainsi la cohésion sociale, dynamiser l'activité économique locale et améliorer les résultats environnementaux à l'échelle de la ville<sup>44</sup>.

60. Le logement est également de plus en plus reconnu comme constituant un domaine pour lequel une coopération internationale renforcée est nécessaire, y compris dans le cadre du Pacte pour l'avenir, de la Déclaration politique de Doha et des dialogues menés lors de la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

61. Il convient de noter que cette prise de conscience s'est également traduite par la création, en 2023, du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s, qui rassemble des États Membres et des expert(e)s nationaux(les) afin de faire progresser le dialogue sur l'élaboration des politiques, d'échanger des expériences, d'élaborer des propositions de recommandations concernant des domaines clés des politiques du logement<sup>45</sup> et d'améliorer l'évaluation des principaux défis en matière de logement.

## **V. Territorialisation du Nouveau Programme pour les villes : donner aux autorités locales et régionales les moyens d'accélérer sa mise en œuvre**

62. Une mise en œuvre effective du Nouveau Programme pour les villes est indissociable de sa territorialisation, car c'est au niveau des villes et des territoires que les engagements qu'il contient se traduisent en résultats concrets. L'expérience acquise depuis 2016 a mis en évidence le rôle central des autorités locales et régionales dans la promotion de l'application du Nouveau Programme pour les villes, mais aussi la nécessité de disposer de capacités de mise en œuvre suffisantes, d'une gouvernance à plusieurs niveaux et d'institutions locales renforcées, conditions indispensables à la réalisation des objectifs mondiaux de développement par l'intermédiaire d'une action locale.

63. Les examens locaux volontaires se sont imposés comme un outil incontournable pour territorialiser les objectifs de développement durable et accélérer leur réalisation. À la fin de l'année 2025, près de 300 villes et autorités infranationales avaient publié des examens locaux volontaires, qui de simples instruments de communication des données se sont changés en mécanismes permettant d'aligner l'action locale sur les priorités

<sup>44</sup> [HSP/OEWG-H.2025/INF/4](#).

<sup>45</sup> [HSP/OEWG-H.2025/2](#).

nationales et les cadres mondiaux, d'intégrer les considérations relatives au climat et à l'équité et de renforcer la cohérence et la responsabilité à tous les niveaux d'administration.

64. Les autorités locales et régionales influencent également de plus en plus les processus mondiaux d'élaboration des politiques par l'intermédiaire de réseaux de villes et de plateformes collectives et contribuent par leur expérience locale à l'élaboration et à l'application des normes internationales. Cette mobilisation a évolué, passant du simple plaidoyer à la coproduction de politiques, à l'élaboration d'orientations et à l'apprentissage par les pairs, ce qui permet aux pratiques locales d'influencer les cadres mondiaux et d'accélérer la mise en œuvre à grande échelle. Le rapport du Secrétaire général relatif aux recommandations sur la façon dont les échanges entre l'Organisation des Nations Unies et les autorités locales et régionales pourraient faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et notamment contribuer à la territorialisation des objectifs de développement durable<sup>46</sup>, élaboré en application de l'alinéa e) de la mesure 55 du Pacte pour l'avenir, met en évidence des mesures possibles complémentaires et synergiques pour une collaboration plus systématique et structurée, y compris au moyen de mécanismes institutionnels renforcés au sein du système des Nations Unies.

65. La territorialisation continue de dépendre d'un alignement cohérent sur plusieurs niveaux et de la résolution des lacunes persistantes en matière de clarté institutionnelle et de décentralisation budgétaire. S'agissant de la coordination au sein du système des Nations Unies, des plateformes telles que la coalition Local2030 permettent de mettre en relation les autorités locales et régionales avec les autorités nationales et leurs partenaires, ce qui contribue à la mise en œuvre et au suivi, ainsi qu'à la traduction des engagements mondiaux en résultats concrets sur le terrain.

## **VI. Renforcer, pour la décennie à venir, l'appui fourni par le système des Nations Unies par l'intermédiaire d'ONU-Habitat et des partenariats**

66. Il est urgent que le système des Nations Unies mène une action cohérente pour traduire les engagements mondiaux en matière de logement et d'urbanisme en mesures concrètes sur le terrain. Dans ce contexte, ONU-Habitat assure, dans le cadre de son mandat, les fonctions de coordonnateur pour les questions relatives à l'urbanisation durable et aux établissements humains, et œuvre à accélérer la mise en œuvre des mesures au moyen de directives fondées sur des données factuelles, d'un renforcement des capacités, d'un appui opérationnel et d'une mobilisation des parties prenantes, comme énoncé aux paragraphes 128, 129, 165 et 171 du Nouveau Programme pour les villes. La mobilisation des parties prenantes a joué un rôle essentiel, le Forum urbain mondial ayant servi de plateforme mondiale pour favoriser le dialogue, les partenariats et l'échange de connaissances.

67. Il demeure essentiel d'assurer une coordination efficace au sein du système des Nations Unies, afin de réduire la fragmentation et d'harmoniser l'application des mesures. La stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable fournit un cadre à la collaboration interinstitutions, tandis que les réformes menées au titre de l'Initiative ONU80 mettent davantage l'accent sur la cohérence et un appui axé sur les résultats aux niveaux régional et national, y compris par une collaboration renforcée avec les institutions financières internationales.

68. Le renforcement de la mise en œuvre dépend également de l'amélioration des systèmes et des coalitions dédiés aux données urbaines, y compris par l'intermédiaire du cadre mondial de suivi des zones urbaines et de la Coalition mondiale pour les données urbaines, qui favorisent la collaboration entre les villes, les organismes nationaux de statistique, les partenaires de développement, les organisations internationales et les instituts de recherche en vue d'améliorer les données urbaines, les méthodologies et le suivi de l'objectif 11 et du Nouveau Programme pour les villes.

<sup>46</sup> A/79/968.

## VII. Recommandations

69. L'application des recommandations contenues dans les rapports quadriennaux du Secrétaire général de 2018 et 2022 sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes est encore inégale et partielle<sup>47</sup>. Les progrès sont particulièrement visibles dans l'adoption de politiques nationales en matière d'urbanisme et de logement, l'harmonisation des données urbaines et des méthodes de communication des données, l'expansion des plateformes de mobilisation des parties prenantes et la reconnaissance croissante des villes en tant qu'actrices essentielles à la réalisation des objectifs mondiaux de développement. Dans le même temps, il subsiste des lacunes en matière de capacités de mise en œuvre à l'échelle locale, de financement prévisible, de coordination à plusieurs niveaux, de ventilation des données urbaines et de traduction des engagements de politique générale en investissements durables et en résultats mesurables, en particulier dans les contextes marqués par une urbanisation rapide, des crises et des ressources limitées.

70. Il est recommandé de prendre les mesures clefs suivantes, afin d'accélérer davantage la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes au cours de la décennie à venir, en particulier durant la période précédant le prochain rapport quadriennal en 2030 et conformément au Pacte pour l'avenir :

a) Les États Membres sont engagés à faire d'une urbanisation bien gérée et bien planifiée un puissant moteur d'inclusion sociale, de productivité économique et de durabilité environnementale, y compris dans la perspective du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2027 et du programme pour l'après-2030. Ils sont exhortés à adopter des politiques urbaines nationales et à établir des comités nationaux sur l'habitat en tant que mécanismes de coordination et de responsabilisation au niveau national qui seront chargés de traiter les questions relatives au logement, aux terres, aux services de base et aux établissements informels, ainsi qu'à utiliser les forums urbains nationaux et les examens du Nouveau Programme pour les villes comme des plateformes complémentaires de coordination et de responsabilisation ;

b) Les États Membres sont exhortés à adopter et à appliquer des politiques de logement qui accordent la priorité aux personnes en situation de vulnérabilité et aux groupes à faible revenu, en particulier les personnes qui vivent dans des établissements informels et celles qui sont sans-abri ou risquent de le devenir. De telles politiques devraient voir le jour dans le cadre de programmes nationaux intégrés et assortis de délais qui visent à accélérer la construction de logements, favorisent les approches progressives et *in situ*, contribuent à prévenir les expulsions, promeuvent un large éventail de solutions de logement et de modes de mise en œuvre et sont étayés par des investissements à la hauteur des enjeux, ainsi que par des cadres favorables en matière juridique et administrative et en matière de planification ;

c) Afin de concrétiser progressivement le droit humain à un logement convenable et de lui permettre de jouer son rôle d'accélérateur de la réalisation des objectifs de développement durable, les États Membres sont instamment invités à accorder la priorité au logement dans leurs programmes nationaux de développement et à intégrer les recommandations du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s à leur mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Les États Membres sont par ailleurs engagés à renforcer leur appui au Groupe de travail et au suivi de ses activités, y compris au moyen d'un financement prévisible et de contributions techniques et en nature, ainsi qu'à consolider les plateformes intergouvernementales régionales consacrées au logement et au développement urbain ;

d) Les États Membres sont engagés à favoriser une réponse coordonnée au problème des sans-abri, qui constitue un défi de plus en plus important en matière de développement à l'échelle mondiale, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, conformément aux recommandations issues du rapport de 2025 du Secrétaire général sur le sans-abrisme<sup>48</sup>, afin de renforcer les efforts de prévention et de réduction ;

<sup>47</sup> A/76/639-E/2022/10.

<sup>48</sup> A/80/316.

e) Les États Membres sont exhortés à renforcer les cadres et les instruments de financement innovants et durables, y compris le financement au niveau infranational, conformément à l'Engagement de Séville. De telles mesures devraient permettre de renforcer les finances municipales et les systèmes fiscaux locaux et de mieux articuler l'urbanisme et le financement fondé sur le foncier. Les institutions financières multilatérales, les banques régionales de développement, les institutions de financement du développement et les organismes de coopération sont invités à élargir l'accès à des financements internationaux efficaces en faveur d'un logement convenable et d'une urbanisation durable ;

f) Rappelant le rôle indispensable des autorités locales et régionales, ainsi que l'alinéa e) de la mesure 55 du Pacte pour l'avenir, les États Membres et le système des Nations Unies sont engagés à renforcer leur collaboration structurée avec les autorités locales et régionales, afin de faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment par la territorialisation des objectifs de développement durable. Il s'agit en particulier de renforcer les mécanismes institutionnels existants relatifs à la participation aux processus intergouvernementaux, y compris institutionnaliser le Forum des autorités locales et régionales sous l'égide du Conseil économique et social, un lien avec le Forum des maires étant possible, de reconnaître la contribution au développement durable du groupe d'intérêts auto-organisé regroupant des autorités locales et régionales, conformément aux modalités du Conseil économique et social définies dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, et de revitaliser le Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies afin qu'il assure une fonction consultative au niveau du système des Nations Unies, à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes, comme indiqué dans le document A/79/968. Les options présentées dans le document A/79/968 sont complémentaires, se renforcent mutuellement et, prises dans leur ensemble, constituent une approche cohérente pour une mobilisation structurée à l'échelle du système des Nations Unies. Les États Membres pourraient également envisager d'autres options, y compris la tenue d'une audition annuelle des autorités et administrations locales et régionales sous les auspices de l'Assemblée générale, ainsi qu'une mobilisation accrue par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies et des mécanismes de communication des données ;

g) Compte tenu des lacunes persistantes en matière de données urbaines, les États Membres sont instamment invités à renforcer leurs systèmes statistiques nationaux et locaux et à s'appuyer pour cela sur le cadre mondial de suivi des zones urbaines. Ils sont par ailleurs engagés à tirer parti des technologies numériques émergentes, notamment les données géospatiales, les données d'observation de la Terre et l'intelligence artificielle, dans le respect des principes relatifs aux droits humains énoncés dans le Pacte numérique mondial, et à collaborer dans le cadre d'initiatives telles que la Coalition mondiale pour les données urbaines, afin d'améliorer la production, l'actualité et la comparabilité des données ventilées et chronologiques sur le logement et l'urbanisme ;

h) Conscient que la lutte contre les changements climatiques et la protection de la nature dépendent de plus en plus d'une application efficace au niveau local, les États Membres sont exhortés à traduire la dimension urbaine de leurs contributions déterminées au niveau national, ainsi que de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, en mesures urbaines concrètes. Les États Membres sont par ailleurs engagés à accorder une attention particulière à l'urbanisation durable et à la gouvernance à plusieurs niveaux dans les processus mondiaux pertinents, y compris dans le cadre des réunions ministérielles sur l'urbanisation et les changements climatiques tenues lors des sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, conformément à la résolution HSP/HA.2/Res.5, afin de contribuer à accélérer l'application de l'Accord de Paris, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des dimensions environnementales du Nouveau Programme pour les villes ;

i) Compte tenu de l'ampleur et de la durée croissantes des déplacements forcés et des crises urbaines, les États Membres et les entités du système des Nations Unies sont engagés à intégrer les réfugié(e)s, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les apatrides dans les systèmes nationaux et à ancrer des solutions durables aux déplacements dans les stratégies, la planification et le financement

du développement urbain et territorial, l'accent devant être mis sur le logement, les terres et les services de base, ainsi que sur le renforcement de l'autonomie. Ils sont également engagés à élargir les approches en matière d'établissement humain qui favorisent l'intégration sociale, économique et territoriale avec les communautés d'accueil dans les situations de déplacement et à veiller à ce que les transferts financiers permettent aux autorités locales de mettre en œuvre des solutions qui renforcent la cohésion sociale et respectent les droits humains ;

j) Les États Membres sont invités, dans la limite des ressources disponibles, à renforcer et à réaffirmer le rôle et les connaissances spécialisées d'ONU-Habitat en tant que coordonnateur au sein du système des Nations Unies pour les questions relatives au logement convenable et au développement urbain durable, y compris par une meilleure coordination dans l'ensemble du système aux niveaux régional et national et par une collaboration renforcée avec les institutions financières internationales, conformément aux objectifs énoncés par l'Initiative ONU80. Il s'agit également à cette fin de faire de la coalition Local2030 un pilier central à l'échelle du système en faveur de la décentralisation et de la gouvernance à plusieurs niveaux. En outre, les États Membres sont engagés à garantir à ONU-Habitat des ressources prévisibles et durables, afin que celui-ci puisse s'acquitter de sa position normative de pointe, fournir un appui opérationnel et jouer le rôle de catalyseur à l'appui de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, y compris après 2030 ;

k) Conformément à l'évaluation réalisée par le Bureau des services de contrôle interne<sup>49</sup>, les entités du système des Nations Unies sont invitées à remettre l'accent sur la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable<sup>50</sup> et à renforcer la cohérence au sein du système des Nations Unies, à renforcer la gouvernance et la mise en œuvre territoriales dans le cadre d'une approche transversale visant à territorialiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à appliquer le Pacte pour l'avenir, l'Engagement de Séville et la Déclaration politique de Doha, et à mettre à jour la stratégie, afin de renforcer la cohérence et la coordination en matière de logement et d'urbanisation durable entre les piliers qui constituent le développement, l'action humanitaire et la consolidation de la paix à tous les niveaux, à l'appui de la réforme de l'Organisation des Nations Unies ;

l) Les États Membres sont engagés à tirer parti du Forum urbain mondial, dans le cadre de son mandat actuel, en tant que plateforme mondiale pour le suivi du Nouveau Programme pour les villes et pour une mobilisation multipartite, afin qu'il serve de cadre inclusif et orienté vers l'action pour faire progresser la mise en œuvre au moyen de l'apprentissage par les pairs, de l'établissement de partenariats et de bilans périodiques, y compris auprès des jeunes et des générations futures, conformément au Pacte pour l'avenir et à la Déclaration sur les générations futures.

---

<sup>49</sup> Bureau des services de contrôle interne, « Mid-term evaluation of the UN-Habitat strategic plan for the period 2020-2025 » (Évaluation à mi-parcours du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025) (8 avril 2024).

<sup>50</sup> [CEB/2019/1/Add.5](#).